

Laboratoire Œnologique Jouan-Crébassa

B. CRÉBASSA
Gérant - Œnologue

T. JOUAN
Gérant - Œnologue

SARL au capital de 12.000,00 Euros.
RCS Libourne 300 725 421 - SIRET 300 725 421 000 14 - APE 743 B - TVA FR 33 300 725 421

19, cours Tourny - F 33500 LIBOURNE

Œnologues: Isabelle CRÉBASSA, Bernard CRÉBASSA, Thierry JOUAN

ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, fermé samedi
sur rendez-vous, consultation d'Œnologue au laboratoire ou à la propriété.

Téléphone: 05 57 51 25 95

Télécopie: 05 57 25 04 34

Email : laboratoire@jouan-crebassa.fr

Site : www.jouan-crebassa.fr

MATURITE PHENOLIQUE Explications des résultats

Un raisin mûr, sur le plan phénolique est un raisin riche en anthocyanes et en tanins de pellicules facilement extractibles, et il est relativement pauvre en tanins de pépins astringents.

ApH1 :

C'est le potentiel total en anthocyanes, il est fonction de la synthèse et de l'accumulation des pigments rouges. Ce potentiel augmente régulièrement pour diminuer en début de surmaturation.

EA% :

C'est l'extractibilité des pigments de la pellicule. Elle est liée à la dégénérescence des cellules. Plus EA% sera faible plus les anthocyanes seront faciles à extraire.

MP% :

C'est la maturité phénolique des pépins. Au cours de la maturation, la teneur en tanins astringents diminue. Sa valeur conditionne la conduite de la vinification.

Graphique :

Il met en parallèle la maturité phénolique et la maturité de la pulpe.
On distingue quatre zones qualitatives concernant les raisins.

- **ZONE 1 = RAISINS MURS :** bonnes conditions d'obtention de vin équilibré.
- **ZONE 2 = RAISINS PRESENTANT DES TENEURS TROP ELEVES EN TANINS ASTRINGENTS :** vinification à conduire en conséquence.
- **ZONE 3 = MATURITE DE LA PULPE INSUFFISANTE :** le facteur limitant est ici l'acidité et/ou la teneur en sucre des raisins.
- **ZONE 4 = DEFICIENCE DE MATURITE DE LA PULPE ET DE LA PELLICULE :** les raisins présentent un handicap qualitatif au départ, prévoir une cuvaison à part et une vinification raisonnée.

*Pour des explications concernant le dosage de l'azote assimilable, consulter la documentation
« DOSAGE DE L'AZOTE ASSIMILABLE »*